

Approche :

- Une fréquence faible, une **gravité très importante** : accidents de la route = première cause de décès au travail
 - 3 % des accidents du travail
 - 23 % des accidents mortels au travail
- Risques pour le salarié et l'entreprise
- Risques pour l'entreprise : coûts humains, organisationnels et commerciaux

La réglementation : un risque professionnel à évaluer

- L'employeur doit **évaluer les risques**. Il doit mettre en place des **mesures de prévention adaptées** (art L 4121-3 du code du travail).
- Obligation de **sécurité de résultat** (art L 4121-1 du code du travail).
- L'employeur doit garantir au salarié les **conditions nécessaires à une conduite en toute sécurité**



3. Organiser les communications

- Éviter l'usage du téléphone au volant (ni salarié, ni entreprise)
- Définir un **protocole de communication** afin d'éviter de téléphoner au volant : mettre un message d'absence, indiquer des plages horaires d'appels, s'arrêter pour téléphoner
- Réduire les besoins de communiquer pendant la conduite : planification des tournées, prévoir du temps pour communiquer



4. Améliorer les compétences du salarié à la conduite

- Sensibiliser votre équipe à la **conduite en sécurité (en mode dégradé)** via un stage de conduite
- Former spécifiquement à l'activité professionnelle
- Dispenser des formations complémentaires
- Former aux premiers secours

Parlez-en à votre
Service de Santé au Travail !

Email : contact@santetravailoloron.fr

Site internet : www.santetravailoloron.fr



**Service de
Santé au Travail
Oloron Ste Marie**

40, rue Georges Messier
64400 Oloron Ste Marie
☎ 05 59 39 07 95
📠 05 59 36 07 06

Prévention des risques liés aux déplacements routiers

Conseils aux employeurs,
aux préventeurs



ÉVALUER LES RISQUES

- Réaliser un **état des lieux des déplacements**, en tenant compte des **conditions réelles** de conduite. Recenser les missions effectuées : km parcourus, personnel exposé, véhicules utilisés, durée de déplacement, amplitudes horaires de travail, types et caractéristiques des véhicules, état du trafic, conditions météo, horaires de jour/nuit, type de route, pause,...
- **Analyser les déplacements** : planification, motifs de déplacement, organisation, temps perdu/analyse des retards (fréquence/cause/conséquence)... Examiner les **motifs et caractéristiques** des déplacements.
- **Identifier les salariés exposés**
- **Analyser la sinistralité des dernières années (accidents matériels et corporel survenus)** : nombre de constats amiables, déclarations d'accidents du travail, nombre de jours d'arrêts, coûts directs et indirects.
- **Prendre en compte les contraintes spécifiques des métiers** (ex : respect des disques pour les chauffeurs, gestion des contre-temps pour les ambulanciers).
- **Optimiser la gestion du parc de véhicules** : choix, état général, entretien (carnet de suivi, procédure), aménagements intérieurs (rangement, adapté aux charges transportées)
- **Analyser les pratiques de communication** actuelles (fréquence et durée, nature) et les besoins

METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACTION

1. Organiser les déplacements :

- Éviter si possible : télétravail, visioconférence, réunion téléphonique, transports en commun (règle au-delà d'une certaine distance ou durée de déplacement), mails, internet, intranet



- Limiter : éviter les déplacements inutiles, superflus (restauration, livraison,...)
- Anticiper les déplacements par conditions météo dégradées
- Planifier : préparer à l'avance les déplacements, **connaissance** des clients (contraintes, lieu), **itinéraires** des tournées, prise de RDV, **gestion des urgences/retards** / imprévus, gestion des changements de planning, organisation des secteurs géographiques
- Privilégiez les transports en commun
- Préférer l'autoroute pour les longs trajets
- Favoriser le covoiturage en sécurité
- Tolérer les retards (plage horaire mobile)
- Entreprises importantes: crèches, restaurants (sinon coin cuisine)

2. Améliorer la gestion du parc roulant

- Choisir un **véhicule adapté aux déplacements et à la mission**. Le véhicule est un outil de travail
- **Séparer l'habitacle du coffre** (cloison rigide et pleine), **aménager spécifiquement** à l'activité (transport de matériaux, arrimage de charge)



Sanglage des charges

- Entretien : définir les **règles d'entretien** de vos véhicules, encourager la remontée d'incidents
- Privilégiez les **équipements de sécurité** (ABS, limiteur, régulateur, GPS,...)

